

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN**

Extrait du procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal, tenue le 12 décembre 2017 à la salle du conseil située au 6120, rue Morin à 20h00.

SONT PRÉSENTS

Monsieur le maire	Benoit Perreault
Madame la conseillère	Donna Salvati
Monsieur le conseiller	Jean-Guy Leroux
Madame la conseillère	Annick Léveillé
Monsieur le conseiller	Michel Bazinet
Madame la conseillère	Lisa Zenga
Monsieur le conseiller	Daniel Desmarais

Formant quorum sous la présidence de monsieur Benoit Perreault, maire.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT

Monsieur Pierre Delage	Directeur général
------------------------	-------------------

2017-12-232

MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

CONSIDÉRANT QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Lisa Zenga, conseillère


et résolu

QUE le conseil proclame Val-Morin municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Copie certifiée conforme à l'original.

À Val-Morin, ce 14 décembre 2017.


Danièle Arsenault
Directrice générale adjointe